



Comment obtenir la garde definitive de mes enfants

Par **YENNOUSHY**, le **22/10/2008** à **21:45**

JE SUIS DIVORCEE DEPUIS JUILLET 2006 PAR CONSENTEMENT MUTUEL ET NOUS AVONS EU 2 ENFANTS, QUI ONT MAINTENANT 7 ET 5 ANS . COMMENT PUIS-JE AVOIR LA GARDE COMPLETE DE MES ENFANTS ETANT DONNE QUE LEUR PERE EST PARTI VIVRE EN MARTINIQUE POUR SON TRAVAIL PUISE QU'IL EST MILITAIRE POUR UNE DUREE DE 2 A 3 ANS . LE PAPA S'EST REMARIE EN MARS 2008 ET MOI JE VIS MARITALEMENT DEPUIS FEVRIER 2007 UNE PETITE FILLE EST NEE DE CETTE UNION AU MOIS DE MAI 2008.